



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

EN PARTENARIAT AVEC LE P' TIT RIEN BAGNOLAIS

Pass' Sport et Culture

Dossier à retourner impérativement avant le 30 novembre 2024

- **Enfant du foyer pour lequel l'aide est demandée**

Nom : Prénom :

.....

Né(e) le :

- **SCOLARITE**

	Etablissement scolaire	Classe
2024 / 2025		

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 ☎ : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr

• **ATTESTATION D'INSCRIPTION**

(à remplir par l'association sportive ou culturelle de votre choix)

Nom Prénom du Président :

.....

Nom de l'association sportive ou culturelle :

.....

Adresse

.....
.....

Atteste que l'enfant : Nom Prénom :

.....

Est inscrit pour l'année 2024 / 2025 à l'activité suivante :

.....

Coût total annuel	Montant acquitté ce jour

Cachet + signature du Président :



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

• **COMPOSITION FAMILIALE**

	Demandeur	Conjoint
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Adresse mail		
Profession		

Situation familiale des parents :

.....

• **Nombre d'enfants effectivement à charge (y compris l'enfant concerné)**

	Prénom des enfants à charge en sept 2023	Date de naissance	Situation scolaire ou autre
1			
2			
3			
4			
5			

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 ☎ : 04 94 40 67 57

@: mairie@bagnolsenforet.fr 🌐: www.bagnolsenforet.fr



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

- **Ressources familiales**

Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'impôt 2024 *ligne 25* sur lequel vous apparaissez
(sur les revenus de l'année 2023)

.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier, avoir pris connaissance du Règlement de l'Aide « Pass' Sport ou Culture », et répondre aux critères d'attribution qui y sont énoncés.

Date et signature des parents (précédées de la mention « lu et approuvé »)



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

PIECES A FOURNIR

- Dossier complété et signé
- Attestation de quotient familial émis par la CAF
- Justificatif d'inscription à une activité physique ou culturelle avec mention facture réglée
- Relevé d'identité bancaire ou postal des parents.
- Notification(s) intégrale(s) des impôts sur le revenu 2024 sur les revenus de l'année 2023
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille complet

Le versement de l'aide s'effectuera avant la fin de l'année 2024

Dossier à déposer avant le 30 novembre 2024

C.C.A.S

Hôtel de Ville

1 place de l'Hôtel de Ville

83600 BAGNOLS EN FORET

 04 90 40 24 63

- @ : social@bagnolsenforet.fr

Tout dossier incomplet sera refusé

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr

Règlement Intérieur

Pass' Sport ou Culture

Préambule

L'Aide « Pass' Sport ou Culture » est destinée à aider financièrement les familles résidant sur la commune dont les enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire pratiquent une activité au sein d'une association sportive ou culturelle. Les collégiens peuvent bénéficier de l'aide du Conseil Départemental, les lycéens de celle du Conseil Régional.

▣ Article 1 : Critères d'attribution

L'enfant candidat au bénéfice de cette aide doit répondre aux conditions suivantes :

- Résider à Bagnols en Forêt depuis plus de 3 mois
- Pratiquer une activité au sein d'une association sportive ou culturelle ou adhérer à un dispositif relevant de la compétence d'une administration publique (type école du sport par exemple ou médiathèque)
- Être scolarisé en école maternelle ou élémentaire

L'aide sera versée à la famille. Il ne sera accordé qu'une seule aide par an et par enfant.

Le dossier devra être déposé avant le 30 novembre 2023 auprès du C.C.A.S de Bagnols en Forêt. Tout dossier incomplet sera refusé.

La famille s'engage à ce que l'enfant pratique l'activité sportive ou culturelle sur l'année.

Article 2 : Calcul du montant de l'aide

Cette aide est versée en une seule fois et son montant est soumis au plafond de ressources.

L'aide est calculée en fonction du montant du quotient calculé comme ci-après :

Quotient = Revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales

Article 3 : Montant de l'aide

Quotient	Montant de l'Aide
0 à 400	40 €
401 à 800	30 €



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

Article 4 : Versement de l'aide accordée

Après acceptation du dossier, l'aide accordée sera versée par mandat administratif du Trésor Public sur le compte bancaire du demandeur.

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr